

**Antoine Prost et Jay Winter, *René Cassin. René Cassin et les droits de l'homme : le projet d'une génération*, Paris, Fayard, 2011, 443 p.**

**Géraud Letang**

Débuter une étude sur René Cassin (1887-1976) par une analyse des étapes de sa « panthéonisation » (le 4 octobre 1987) témoigne de l'ambiguïté en même temps que du besoin d'une telle biographie : René Cassin semble avoir été un personnage davantage commémoré qu'étudié. Pourtant, comme le montre l'« orientation documentaire<sup>1</sup> » à la fin de l'ouvrage, son parcours si riche semble n'avoir suscité ni écho considérable dans l'opinion publique ni abondance de travaux : outre les ouvrages écrits par l'intéressé lui-même, l'essentiel de la bibliographie qui le concerne spécifiquement émane surtout de fidèles l'ayant connu ou s'inscrivant dans le sillage d'une mémoire organisée par les pouvoirs publics. Dans l'avant-propos, Antoine Prost et Jay Winter<sup>2</sup> montrent à quel point la « mise à distance et en perspective<sup>3</sup> » de la vie de Cassin s'avère complexe pour les historiens : comment en effet dissocier l'individu René Cassin de son héritage toujours vivant grâce à ses réalisations juridiques qui font encore référence aujourd'hui (la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Cour européenne des droits de l'homme) ? Comment passer au crible de la critique historique un homme dont le « patriotisme républicain<sup>4</sup> » fut successivement construit sur un pacifisme qui ne fut pas synonyme de passivité face aux régimes autoritaires, sur une primauté de l'individu dans les constructions juridiques, sur une idée de la solidarité au nom d'une action publique au service de ceux qui souffrent, sur un idéal de paix et d'unité européennes garanti par les droits de l'homme ? Même si la « sympathie<sup>5</sup> » des auteurs pour le personnage est très présente et bien compréhensible, la construction chronologique de l'ouvrage – à l'exception de l'« ouverture<sup>6</sup> » et du chapitre sur le rapport de René Cassin à la

---

<sup>1</sup> Antoine Prost et Jay Winter, *René Cassin. René Cassin et les droits de l'homme : le projet d'une génération*, Paris, Fayard, 2011. p. 413.

<sup>2</sup> Antoine Prost est professeur émérite à l'université Paris I. Jay Winter a longtemps été professeur à Cambridge avant d'enseigner à Yale. Antoine Prost a écrit sa thèse d'État sur les Anciens combattants : *Les Anciens combattants et la société française*, Paris, Presses de la FNSP, 1977, 3 volumes. Il a publié des travaux sur l'histoire de l'enseignement et du mouvement social en France. Jay Winter s'est fait connaître par ses travaux sur la société britannique dans la guerre, ainsi que la dimension mémorielle de celle-ci. Voir notamment : *The Experience of World War I*, London, Macmillan, 1988 ; traduction française : *La Grande Guerre, éclatement d'un monde*, Paris, Readers Digest, 1990, et *Sites of Memory, Sites of Mourning. The Great War in European Cultural History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995. Ils ont déjà publié ensemble *Penser la Grande Guerre. Essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 2004.

<sup>3</sup> Antoine Prost et Jay Winter, *René Cassin...*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 406.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 13-21.

judéité<sup>7</sup> – permet non pas de le poser d'emblée comme un visionnaire à célébrer mais comme un homme à inscrire dans la société de son temps. Le projet des auteurs est donc d'interroger ainsi son itinéraire : en quoi ce dernier est-il représentatif « [des] deuils et [des] espoirs de toute une génération<sup>8</sup> » ? À cette problématique, le lecteur est tenté d'ajouter une autre question qui apparaît en filigrane dans tous les chapitres : René Cassin est-il parvenu à surmonter ces « deuils » et à concrétiser ces « espoirs » ?

Il est important de saluer le souci constant des deux auteurs de contextualiser le parcours de cet expert animé d'un idéal. Spécialistes renommés de la Grande Guerre et de ses conséquences, Antoine Prost et Jay Winter soulignent à quel point le premier conflit mondial et ses douloureux lendemains eurent une importance décisive dans la vision de la société de ce juriste juif grièvement blessé en octobre 1914. Bouleversé dans son corps comme dans ses idéaux par la violence du conflit, René Cassin mettra dès la fin des hostilités ses compétences de professeur de droit au service du « mouvement combattant<sup>9</sup> » puisque lui seront confiées à partir de 1919 des responsabilités grandissantes au sein de l'Union fédérale des mutilés qui regroupe un grand nombre d'associations d'anciens combattants. Théoricien du principe que « l'individu passe avant l'État et que la réparation devient un droit<sup>10</sup> », il devient dans les années 1920 un interlocuteur écouté des pouvoirs publics avec lesquels il négocie un ensemble de mesures relatives aux victimes de la guerre, comme le prouve l'organisation de l'Office national des mutilés et de l'Office national des pupilles qui s'avèreront un prélude important à « la construction de l'État-Providence en France<sup>11</sup> ». Son expertise reconnue et sa légitimité associative le conduisent à Genève où il tente de coordonner dès 1921 un mouvement international des anciens combattants fondé sur la réconciliation des ennemis d'hier et le partage des savoirs et des expériences en faveur des victimes de guerre. À la Société des Nations, il représente de 1924 à 1938 le mouvement combattant dans la délégation française où son travail concerne surtout la coopération intellectuelle et le désarmement. Néanmoins, dès 1935, René Cassin voit le mouvement ancien combattant se fissurer du fait de la montée des régimes autoritaires et la SDN incapable de combattre le danger qu'il dénonce : des « État[s] Léviathan[s]<sup>12</sup> » qui utilisent la souveraineté comme un prétexte pour faire reculer les libertés des individus. Il apparaît dans cette première partie que c'est ce Cassin-là qui a intéressé les auteurs de *Penser la Grande Guerre*<sup>13</sup> car le personnage tient de ce point de vue une position centrale : son œuvre permet aux auteurs de percevoir le mouvement ancien combattant à la fois d'en haut (la définition des principes, les discussions dans les instances internationales) et d'en bas (le fonctionnement concret de l'association). En outre, les analyses d'Antoine Prost et de Jay Winter invitent à s'interroger sur ce statut intellectuel particulier qu'est celui du juriste : pour René Cassin, s'engager n'est

<sup>7</sup> « Une vie juive ». *Ibid.*, p. 359-402.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>13</sup> Antoine Prost et Jay Winter, *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, collection «Points histoire», série «L'Histoire en débats», 2004.

pas seulement une façon d'exprimer des convictions, c'est d'abord et avant tout un moyen d'utiliser les aspects techniques du droit pour répondre aux enjeux sociaux d'une époque. Expert au service d'un idéal, est-il pour autant un homme de pouvoir ? Les auteurs insistent sur le fait que l'une des caractéristiques majeures du parcours de Cassin est son incapacité à exercer des fonctions politiques qui émanent du suffrage universel.

L'expérience du pouvoir au sein de la France libre fut, selon Antoine Prost et Jay Winter, amère pour celui qui en devint le « légiste<sup>14</sup> » dès sa rencontre avec de Gaulle le 29 juin 1940. Demeurant un expert juridique de premier plan à l'œuvre pour faire reconnaître la France libre comme un gouvernement à part entière et en pointe dans la contestation de la légitimité constitutionnelle de Vichy, René Cassin se voit peu à peu marginaliser au sein des instances décisionnelles de la France libre au cours de la guerre. Commissaire à la Justice et à l'Éducation à partir de septembre 1941, il prend ensuite en août 1943 la tête du Comité juridique auprès du Conseil français de libération nationale où ses efforts vont porter sur la reconstruction d'un appareil administratif garant du « rétablissement de la légalité républicaine<sup>15</sup> ». Cette partie de l'ouvrage participe au renouvellement historiographique des études sur la France libre, marqué par un renouveau de l'intérêt pour ses dirigeants civils : les auteurs font ainsi plusieurs fois référence à la récente biographie de Georges Boris de Jean-Louis Crémieux-Brilhac<sup>16</sup>. Le parallèle entre les deux hommes est tentant : Georges Boris et René Cassin font partie de l'entourage londonien de De Gaulle ; juifs et fermement républicains, ils sont confrontés de la part de certains Français libres à une forme d'antisémitisme larvé nourri dans la détestation de la République parlementaire ; tous deux considèrent leurs interventions à la BBC comme partie prenante de l'effort de guerre. Cependant, si Georges Boris s'accommode de rester « dans l'ombre de De Gaulle<sup>17</sup> » notamment en raison de son action dans l'organisation de la lutte clandestine en France, l'homme public Cassin vit mal cet isolement politique qui accroît les blessures de la défaite et de l'exil. Si les auteurs soulignent bien les enjeux importants auxquels René Cassin fait face (transcrire en termes juridiques les principes fondateurs du « mythe gaullien<sup>18</sup> », créer les conditions juridiques d'un renouvellement démocratique après Vichy), il aurait été intéressant de se demander s'il n'est pas un homme de l'arrière évoluant dans un second conflit mondial où les notions d'arrière et de front façonnées durant la Grande Guerre ont été bouleversées. Agé de cinquante-trois ans en 1940, René Cassin fait figure de vieil homme dans la France libre. Comme l'a effectivement montré Jean-François Muracciole<sup>19</sup>, les Français libres se caractérisent par leur jeunesse (environ 78 % d'entre eux ont moins de trente ans). Toutefois, les réflexions d'Antoine Prost et de Jay Winter sur les rapports entre René Cassin et les autres personnalités de la France libre de la même génération (au premier rang desquels de Gaulle) mettent en évidence que, au sein des engagés gaullistes, ce groupe de vétérans de la Première Guerre mondiale, aussi

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>16</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Georges Boris. Trente ans d'influence. Blum, de Gaulle, Mendès France*, Paris, Gallimard, 2010.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>18</sup> Cf. Sudhir Hazareesingh, *Le mythe gaullien*, Paris, Gallimard, 2010.

<sup>19</sup> Jean-François Muracciole, *Les Français libres : l'autre résistance*, Paris, Tallandier, 2009, p. 67.

réduit soit-il, ne partage ni la même vision du conflit ni la même conception de l'action publique à mener dans l'après-guerre.

La période comprise entre 1945 et 1976 est sans doute celle qui donne le sentiment que René Cassin a « vécu en fait plusieurs vies successives et parfois parallèles<sup>20</sup> ». Vice-président du Conseil d'État à partir de 1944, président du conseil d'administration de l'ENA en 1946, il fut l'un des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 et de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Jalonné de distinctions, ce *cursus honorum* le conduira finalement au Conseil constitutionnel (à partir de 1960) et à la présidence de la Cour européenne des droits de l'homme (1965-1968). Au-delà de la volonté des auteurs de montrer comment ce haut magistrat couvert d'honneurs est demeuré un militant attaché à un idéal, l'intérêt méthodologique de ce travail est l'utilisation des textes juridiques comme sources historiques. De ce fait, le parcours de René Cassin prouve que l'on assiste au XX<sup>e</sup> siècle à une multiplication des instances productrices de normes juridiques : son activité juridique se traduit tant dans son action au sein d'institutions séculaires et des grands corps de l'État que dans sa participation à la mise en place de nouvelles instances normatives (associations, organisations supranationales, etc.). Même si les auteurs s'attachent à montrer comment il articule dans ses différentes fonctions une vision cohérente à long terme et la réponse ponctuelle à un problème précis, une interrogation demeure sous-jacente : après 1945, les réalisations de Cassin constituent-elles l'accomplissement réel des aspirations de la génération meurtrie par la Grande Guerre ? Cette question est d'autant plus complexe que la dernière partie du livre consacrée à l'identité juive de René Cassin présente son action à la tête de l'Alliance israélite universelle de 1942 à 1976, qui sera marquée par le traumatisme de la Shoah. Dans cette période qui verra la création de l'État d'Israël (1948) et la Guerre des Six Jours (1967), Cassin tentera de faire valoir sa conception du judaïsme qu'il considère moins comme une religiosité que comme un lien identitaire.

Finalement, l'expression qui résume sans doute le mieux René Cassin tel que le décrivent Antoine Prost et Jay Winter est celle de « magistrature morale<sup>21</sup> » dont les idéaux (usage éthique du droit, dimension éducative de la puissance publique, sauvegarde d'un idéal) furent constamment mis à l'épreuve des doutes et des espérances forgés dans les sorties de guerre du XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>20</sup> Antoine Prost et Jay Winter, *René Cassin, op. cit.*, p. 403.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 50.